Notice d'information pour le dossier d'inscription à l'examen du certificat de capacité PA, PB, PC pour la conduite de certains bateaux à passagers et des bateaux de marchandises de longueur inférieur à 20m en navigation intérieure

## Pour constituer votre dossier de demande d'inscription (vous devez fournir)

## Pour tous les certificats :

- 1/ une photocopie recto verso de votre pièce d'identité officielle en cours de validité.
- 2/ une photographie d'identité récente de moins de 6 mois en couleur de format 3,5 cm x 4,5 cm, vous représentant de face et tête nue avec un fond clair.
- 3 / un certificat médical se trouvant à la page 2 du dossier d'inscription qui doit être daté de moins de trois mois par rapport à la date de l'épreuve théorique que vous avez choisi.
- 4/ une enveloppe au format 25x17,5 cm affranchie au tarif recommandé R.A.R.2 pour un poids de 50 gr et munie de la liasse fournie par la Poste, dûment remplie pour l'envoi de votre certificat. Si elle n'est pas jointe au dossier, nous considérerons que le certificat sera retiré par vos soins dans nos locaux.

Les timbres fiscaux pour les droits d'inscription et les droits de délivrance du certificat ne sont plus exigés.

## Pour le PB : fournir également

1/ <u>l'original</u> du livret de service ou du livret de formation justifiant au minimum de 3 mois d'ouverture et de 25 jours de navigation validés par un service instructeur. <u>Aucune photocopie n'est acceptée.</u>

\*retour du livret de service soit par courrier : fournir une enveloppe au format 25x17,5 cm libellée à votre adresse affranchie au tarif recommandé avec accusé réception pour un poids de 250 gr et munie de la liasse fournie par la Poste, dûment remplie soit il est mis en attente à l'accueil et retiré par vos soins soit il vous est rendu le jour de l'examen. A préciser lors de l'inscription sur papier libre.

## Le dépôt de votre dossier de demande d'inscription

Le dossier complet est à envoyer à l'un des 6 services instructeurs (Douai, Paris, Strasbourg, Nantes, Lyon, Toulouse) qui ont tous compétence pour faire passer ces examens , vous trouverez leurs coordonnées sur la carte des compétences annexée au dossier d'inscription.

Lors de votre inscription à une théorie, prenez soin de respecter la date limite de réception de dossier (cf calendrier joint au dossier).

Tout dossier arrivant après la date limite sera inscrit à la session théorique suivante sous réserve de la validité du certificat médical. Dans le cas contraire, il vous sera retourné dans sa totalité, comme tout dossier incomplet.

Sur la 1ère page du dossier, :

- 1/ cocher la catégorie demandée.
- 2/ remplir votre identification sans omettre aucune information notamment téléphone et adresse mail.
- 3/ information sur les conditions de navigation à remplir impérativement
- 4/ à remplir si titulaire d'une attestation spéciale
- 5/ date de la demande et signature du demandeur.